

# Niveaux de vie 2001-2006 : les **inégalités** s'accroissent

En 2006, un Réunionnais sur deux vit avec moins de 790 € par mois. En moyenne, son niveau de vie est plus faible qu'en France, même s'il a progressé de 4 % en cinq ans. Sur cette période, les inégalités de revenus se sont accentuées à La Réunion. Les plus modestes ont plutôt vu leur niveau de vie stagner même s'ils ont bénéficié des revalorisations des minima sociaux. Les plus aisés ont fortement accru leurs revenus dans un climat économique favorable.

## Le calcul du niveau de vie

Tous les membres d'un ménage ont par construction le même niveau de vie. Celui-ci est égal au **revenu disponible du ménage** divisé par le nombre d'**unités de consommation (UC)** de celui-ci.

Le revenu disponible est l'ensemble des revenus de ses membres, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des impôts directs.

Le nombre d'unités de consommation dépend du nombre de personnes que comporte ce ménage, pour tenir compte des économies d'échelle qui existent pour certaines dépenses. En effet, un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que lui procure la vie de couple. Dans la pratique, le nombre d'UC est calculé à l'aide d'une échelle d'équivalence qui affecte un poids à chaque individu du ménage. L'échelle d'équivalence la plus utilisée est celle de "l'OCDE modifiée" qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

En 2006, le niveau de vie moyen des individus vivant dans un ménage ordinaire s'élève à 1 030 € par mois. Pour la moitié de la population, il est inférieur à 790 € par mois. À titre de comparaison, le Smic s'élevait au début de l'année 2006 à 1 218 € par mois (sur la base de 35 heures hebdomadaire), et le RMI à 433 € par mois.

Le niveau de vie moyen des Réunionnais a légèrement progressé entre 2001 et 2006 : en cinq ans, il s'est accru de 4 % en euros constants, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation. Cette augmentation a été favorisée par la situation économique. En volume, le PIB a augmenté de 25 % sur la période. De nombreux emplois supplémentaires ont été

créés (24 000 en cinq ans). Le taux d'emploi<sup>1</sup>, c'est-à-dire le pourcentage de personnes occupant un emploi parmi l'ensemble de la population en âge de travailler est passé de 40 % à 43 %. Parallèlement, le Smic a été relevé de 24 % sur la période.

## Progression des niveaux de vie aux extrémités de la distribution

L'augmentation des revenus ne s'est pas faite de manière uniforme au sein de la population : les personnes ayant un niveau de vie inférieur au 1<sup>er</sup> décile ont vu leur niveau de vie moyen augmenter

<sup>1</sup> Insee, enquêtes Emploi annuelles.

## Chiffres-clés sur les niveaux de vie

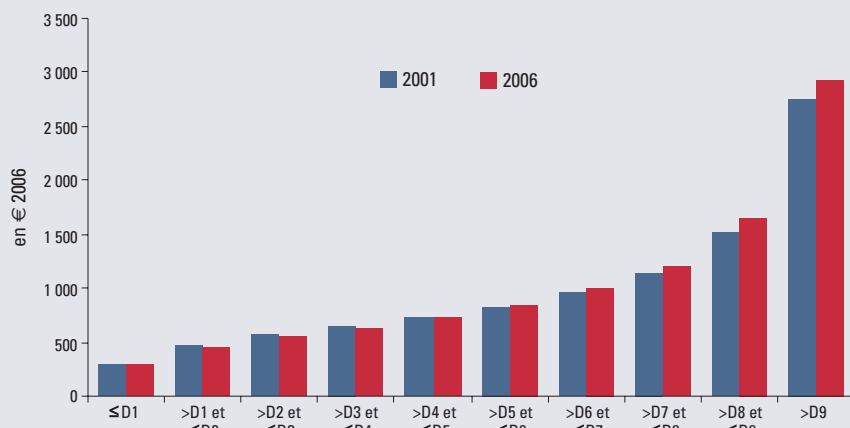
	La Réunion		France*
	2001	2006	2006
Niveau de vie moyen par mois	990	1 030	1 460
Niveau de vie médian par mois	760	790	1 280

Source : Insee, enquêtes Budget de familles 2001 et 2006.

\* France désigne le territoire métropolitain et les départements d'Outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion).

## Niveau de vie mensuel moyen selon les déciles de niveau de vie

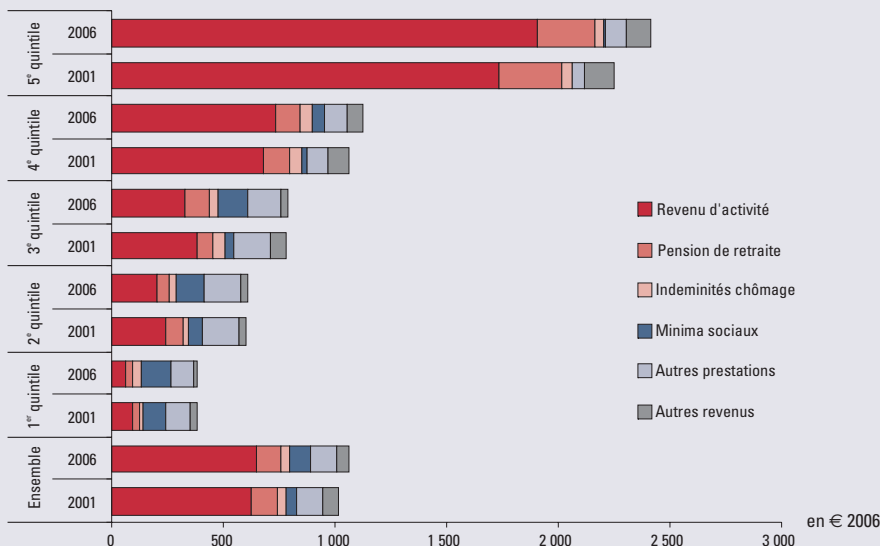
Source : Insee, enquêtes Budget de familles 2001 et 2006



Note : D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, D9 celle du décile supérieur et D5 la médiane. Le niveau de vie des 10 % les plus modestes de la population est inférieur ou égal à D1, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à D9, D5 partage la population en deux parts égales. À La Réunion, les 10 % les plus modestes de la population (D1) ont un niveau de moyen de 300 € par mois en 2006 contre 285 € en 2001 en tenant compte de l'inflation.

## Niveau de vie mensuel moyen selon les quintiles de niveau de vie et répartition selon l'origine des ressources

Source : Insee, enquêtes Budget de familles 2001 et 2006



Note : Le premier quintile désigne la valeur du niveau de vie en deçà de laquelle vivent les 20 % les plus modestes de la population.

Lecture : En 2006, les revenus moyens par unité de consommation de l'ensemble des Réunionnais est constitué en moyenne de revenu d'activité (61 %), de retraite (11 %), d'indemnité chômage (4 %), de minima sociaux (9 %), d'autres prestations sociales (11 %) et d'autres revenus (5 %).

de 5 %, c'est-à-dire un peu plus que la moyenne. Dans les catégories modestes, les niveaux de vie moyens ont tendance à stagner voir décroître. À l'inverse, les niveaux de vie moyens des plus aisés ont augmenté et ce d'autant plus que l'on se situe sur le haut de la distribution. En effet, le niveau de vie moyen des 20 % de la population la plus aisée s'est accru de près de 8 % sur la période. L'embellie économique de la période 2001-2006 leur a été profitable et ils ont vu leurs revenus d'activité augmenter de 9 %.

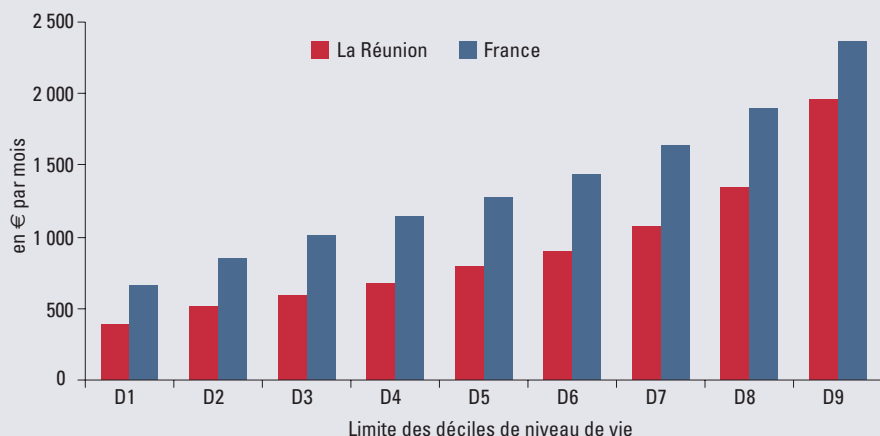
Pour les catégories modestes (dont les niveaux de vie sont compris entre les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> quintile), la situation est plus complexe car les niveaux de vie moyens se sont maintenus, mais l'origine des ressources s'est modifiée. Cette partie de la population a souffert d'une baisse de ses revenus d'activité, dans un contexte, rappelons-le, de marché de l'emploi plus favorable qu'en 2001. Entre 2001 et 2006, le taux d'emploi - pour les personnes de référence des ménages - a diminué pour les 2<sup>e</sup> et

### Moyenne ou Médiane ?

La moyenne est l'indicateur le plus communément utilisé pour exprimer la tendance générale d'une donnée. Dans le cadre du niveau de vie, cet indicateur est très sensible aux valeurs les plus élevées. En effet, si une faible proportion de la population détient un fort montant des revenus, le revenu moyen sera élevé. Toutefois cette situation ne reflète pas la situation de l'ensemble de la population. Dans notre analyse, les 10 % les plus riches ont un revenu disponible par UC qui est supérieur à 1 970 € par mois. Ces ménages contribuent fortement à tirer la moyenne vers le haut. C'est pourquoi il est préférable d'appréhender le niveau de vie des Réunionnais au travers de sa valeur médiane. Ici, le niveau de vie médian est de 790 € par mois, c'est-à-dire que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur à ce seuil et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

## Les déciles de niveau de vie à La Réunion et en France

Source : Insee, enquête Budget de familles 2006



Note : D1 désigne le décile inférieur correspondant aux 10 % des individus ayant les niveaux de vie les plus faibles, D2, le 2<sup>e</sup> décile, etc.

Lecture : À La Réunion, en 2006, les 10 % les plus modestes de la population (D1) ont un niveau de vie inférieur à 390 € par mois.

3<sup>e</sup> quintile<sup>2</sup> et s'est maintenu pour le premier à 23 %. La réduction du nombre de contrats aidés - de 37 000 à 26 400 entre 2001 et 2006 - a dû évincer un certain nombre d'actifs du marché du travail.

Cette perte de revenu d'activité a été compensée pour ces trois quintiles par une hausse des revenus sociaux (pensions de retraites, indemnités de chômage, minima sociaux et autres prestations sociales), qui constituent plus de deux tiers de leur revenu. Ce sont les minima sociaux qui ont le plus augmenté. L'alignement du montant du RMI dans les Dom sur le montant applicable en métropole a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et s'est achevé en janvier 2007 pour celui de l'API. Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> décembre 2001, il a été mis en place le revenu de solidarité (RSO).

<sup>2</sup> Ils se situaient respectivement à 38 et 50 % en 2001, puis 33 et 41 % en 2006.

## Moins de revenus d'activité et plus d'enfants

Le niveau de vie médian des Réunionnais représente 62 % du niveau de vie médian des Français. Quel que soit le décile observé, les niveaux de vie des Réunionnais sont moins élevés qu'en France.

La moitié la plus modeste de la population réunionnaise a un niveau de vie moyen égal à 44 % de la moitié la plus modeste pour la France entière. Tandis que les plus aisés ont un niveau de vie qui s'en approche. Cet écart de niveau de vie entre La France et La Réunion s'explique en partie par de moindres revenus d'activité. À titre de comparaison, le taux d'emploi pour les 15-64 ans est de 63 % en France et seulement de 43 % à La Réunion. Le montant moyen par unité de consommation de l'ensemble des transferts sociaux versés (pensions de retraite, indemnité chômage, minima sociaux, prestations familiales et autres) est de même grandeur sur les deux territoires. En revanche, leur répartition est différente. Les Réunionnais perçoivent davantage de minima sociaux, de prestations familiales et d'indemni-

tés de chômage. Alors qu'en France, ce sont les retraites qui sont prédominantes en raison d'une proportion plus importante de personnes âgées.

Le nombre moyen d'unités de consommation par ménage à La Réunion, supérieur à celui des ménages français, augmente les écarts de niveau de vie entre les deux ensembles. La composition des ménages n'est en effet pas la même à La Réunion et en France. À La Réunion, les familles nombreuses sont en plus grande proportion. Le nombre d'enfants moyen par foyer est de 1,24 contre 0,76 en France. De plus, en France 30 % des ménages sont composés de personne seule contre 21 % à La Réunion.

## De plus fortes inégalités à La Réunion

Les inégalités monétaires ont toujours été plus prononcées à La Réunion qu'en France. Cette plus forte disparité est confirmée par les indicateurs tels que l'indice de Gini ou le rapport inter-décile. En 2006, les 10 % des individus les plus aisés de la population ont un niveau de vie cinq fois supérieur au 10 % les plus modestes à La Réunion. Pour la France, ce rapport est de 3,6. Par rapport à 2001, les indicateurs mettent en évidence une accentuation des inégalités monétaires dans l'île. Celle-ci s'explique par une évolution différenciée des niveaux de vie, les hausses ayant essentiellement profité aux plus aisés.

Les revenus sont plus concentrés chez les plus aisés à La Réunion qu'en France : la moitié des individus ayant les niveaux de vie les plus faibles disposent d'un quart du total des revenus disponibles distribués. Pour la France, ce pourcentage est nettement plus élevé (31 %). À l'autre bout de l'échelle, les 20 % les plus aisés perçoivent 44 % de la masse des revenus alors qu'en France ce pourcentage n'est que de 37 %.

## Les prestations sociales sont fortement redistributives

Le système de redistribution est constitué de l'ensemble des prélèvements et des prestations sociales. Il a pour but de modifier la répartition des richesses au sein de la population, réduisant ainsi les inégalités de revenu. Dans notre approche la redistribution s'opère par deux types de transferts :

## Les indicateurs d'inégalité

Source : Insee, enquêtes Budget de familles 2001 et 2006

	La Réunion		France
	2001	2006	2006
Rapport interdécile	4,4	5,0	3,6
D9/D5	1,9	2,0	1,9
D5/D1	2,3	2,5	1,9
Indice de Gini	0,35	0,36	0,28
S20	7,6	7,5	8,6
S50	27,2	26,1	30,7
S80	56,7	55,5	62,6

Note : D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, D9 celle du décile supérieur et D5 la médiane. L'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalité (voir définition). S20 désigne la masse des revenus disponibles par unité de consommation détenue par les 20 % d'individus les plus modestes, S50 celle détenue par la moitié des plus modeste, etc.

- Les prélèvements fiscaux directs : l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation,
- les prestations sociales versées aux ménages : prestations familiales, aides au logement, minima sociaux.

En 2006, le niveau de vie médian des ménages passe de 380 € par mois avant redistribution à 790 € après transferts.

Avant redistribution, c'est-à-dire avant le versement des prestations sociales et le paiement des impôts directs, 10 % de la population déclarent ne

disposer d'aucune ressource financière pour vivre. Après redistribution cette même population bénéficie d'un revenu inférieur à 390 € par mois. La source utilisée ne permet pas d'apprécier au mieux la redistribution au travers de l'impôt car les prélèvements obligatoires ne peuvent être isolés. Malgré tout, l'impact de l'impôt dans la redistribution est limité à La Réunion du fait des dispositifs fiscaux spécifiques à l'île.

Le système de redistribution affecte fortement la distribution des niveaux de vie des Réunionnais. Elle profite surtout aux ménages les plus démunis

mais aussi aux plus aisés. L'indice de Gini est amoindri sur le coup de la redistribution des revenus et montre l'ampleur de la réduction des inégalités grâce à ce système dans l'île. En effet, il passe de 0,58 à 0,36 après redistribution. En 2006, le revenu disponible des ménages réunionnais se composait de 40 % de transferts sociaux. Pour les 20 % les plus modestes, ce pourcentage atteint les 77 %. La part des prestations sociales diminue quand le revenu disponible augmente.

## Les actifs occupés ont un meilleur niveau de vie

Le niveau de vie moyen des actifs est de 1 240 € par mois. Il est deux fois plus élevé que celui des chômeurs et supérieur de moitié à celui des inactifs. Quant aux retraités, leur niveau vie moyen s'établit à 1 010 € par mois, inférieur de 8 % au niveau de vie moyen des actifs. En France métropolitaine, le niveau de vie des retraités est plus proche de celui des actifs. Ce différentiel est lié au retard dans la mise en place du système de retraite et au fait que beaucoup de retraités réunionnais ont éprouvé des difficultés à faire valoir leurs droits à la retraite ; beaucoup se sont retrouvés avec le minimum vieillesse.

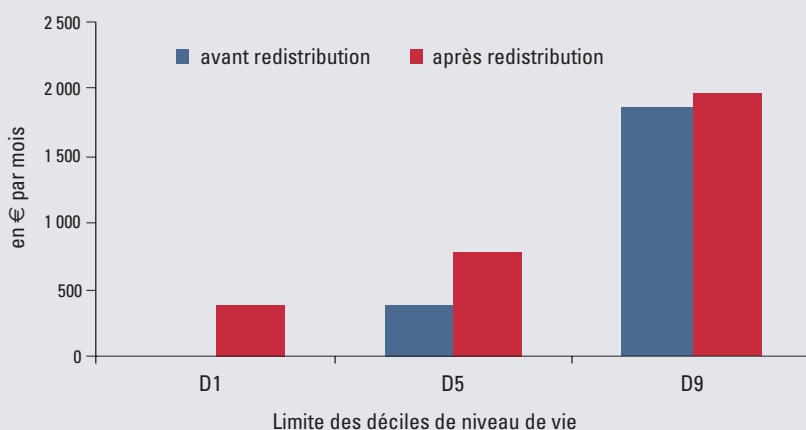
Les ouvriers et les inactifs n'ayant jamais travaillé ont un niveau vie inférieur au niveau de vie médian de la population. Les retraités, avec un niveau de vie plus élevé, s'en approchent. Au-dessus de la médiane, les employés, avec un niveau de vie légèrement supérieur, se mêlent aux professions intermédiaires, techniciens et agents de maîtrise. Au sommet de l'échelle se trouvent les chefs d'entreprise, les professions libérales et les cadres avec un revenu médian plus de trois fois supérieur à celui des ouvriers.

## L'âge et la situation de famille

Les personnes de moins de 30 ans ont un niveau de vie inférieur à l'ensemble de la population (735 €/mois). En effet, l'entrée dans la vie active s'accompagne de revenus plus faibles que la moyenne. Les jeunes doivent faire face aux difficultés d'insertion et ont des salaires moins élevés pour le premier emploi. Les 30-39 ans ont un niveau de vie médian plus élevé (880 € par mois). Pour ces individus, les revenus s'accroissent avec l'ancienneté et bénéficient surtout de peu de charges familiales. À l'inverse, entre 40 et 49 ans, le

## Effet de la redistribution sur les déciles de niveau de vie

Source : Insee, enquête Budget de familles 2006



niveau de vie baisse. Pour la moitié d'entre eux, il est inférieur à 745 € par mois, les enfants plus nombreux et plus âgés représentent une charge qui grève le niveau de vie de ces ménages. Le foyer se vidant au fur et à mesure et le patrimoine familial grandissant, les 50-64 ans voient leur niveau de vie médian croître davantage. Les 65 ans ou plus bénéficiant de petites retraites perdent en niveau de vie.

Les couples sont mieux lotis avec un niveau de vie médian compris entre 820 et 1 115 € par mois selon qu'ils ont ou non des enfants. Ceci est d'autant plus vrai quand ils n'ont pas d'enfants à charge. Les familles monoparentales et les personnes seules ont en revanche un niveau de vie médian inférieur au niveau de vie médian de l'ensemble de la population.

Anne Marie **JONZO**  
volontaire civile à l'aide technique

### Source :

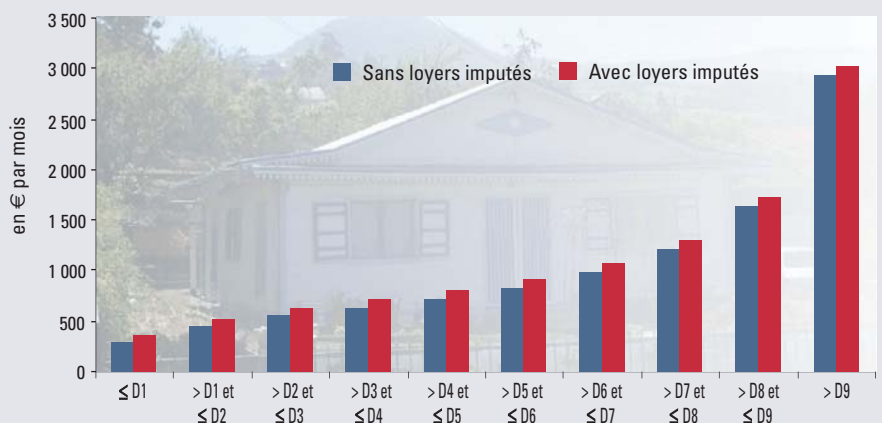
L'enquête Budget de Familles vise à reconstituer toute la comptabilité des ménages : dépenses et ressources des ménages résidant en France. Elle est menée tous les 5 ans simultanément en France métropolitaine et dans les Dom. La dernière enquête, l'enquête Budget de Familles 2006, a été réalisée entre février 2005 et février 2006 ; plus de 1 000 ménages y ont répondu à La Réunion.

## Les avantages des ménages propriétaires de leur résidence

Aux revenus effectivement perçus par les ménages, on peut ajouter un revenu "fictif" (parce que non réellement perçu) représentant le loyer que se verseraient à eux-mêmes les ménages propriétaires de leur résidence principale. Ajouté aux revenus de la propriété, ce "loyer fictif" complète les revenus du patrimoine. Cependant, compte tenu des spécificités du logement à La Réunion (où les villas côtoient les cases en tôle), il est complexe d'estimer au mieux ce montant.

L'imputation des "loyers fictifs" modifie sensiblement la hiérarchie des niveaux de vie. Il est indéniable qu'à ressources équivalentes, un ménage propriétaire de son logement dispose d'un niveau de vie supérieur à un ménage locataire. Après la prise en compte des loyers fictifs pour les propriétaires, le revenu médian (par unité de consommation) se chiffre à 860 € par mois, soit une augmentation de 9 %. Imputer les loyers fictifs a pour conséquence de réduire la proportion de propriétaires parmi les ménages modestes : avant imputation, 58 % des propriétaires ont un niveau de vie inférieur à la médiane, après imputation, ils ne sont plus que 43 %.

## Niveau de vie moyen mensuel selon les déciles de niveau de vie



Source : Insee, enquête Budget de familles 2006

Note : D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, D9 celle du décile supérieur et D5 la médiane. Le niveau de vie des 10 % les plus modestes de la population est inférieur ou égal à D1, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à D9, D5 partage la population en deux parts égales.